

où l'offre de main-d'œuvre de matériaux et d'argent était limitée, il était souhaitable de les orienter en ce sens de façon à en faire profiter le plus grand nombre. Mais la situation a maintenant évolué au point qu'on peut accéder à toutes les demandes de nouveaux logements. Je retire donc cette demande pour le moment.

Point n'est besoin de rappeler aux députés la subvention de \$500 que consentira pendant un an la S.C.H.L. à toute personne qui achète pour la première fois une maison neuve à prix raisonnable. Cette condition de temps accroîtra l'efficacité de cette mesure comme stimulant immédiat à la construction d'habitations.

De plus, le secrétaire d'État aux Affaires urbaines (M. Danson) m'a assuré que la Société centrale d'hypothèques et de logement adoptera sa politique à l'évolution de la situation économique. Le programme d'aide à l'acquisition d'une maison a démontré sa valeur et sera prolongé. On cherchera à stimuler bien davantage la construction d'immeubles à usage locatif pour les personnes à revenu modique. De plus, ces programmes représenteront un emploi très efficace des fonds publics puisqu'ils stimuleront l'investissement de la part des prêteurs privés. Nous présenterons bientôt des mesures concrétisant ces nouvelles initiatives.

Je suis persuadé que l'ensemble des mesures annoncées ce soir et des dispositions proposées en mai dernier donnera l'impulsion nécessaire pour accroître à un rythme satisfaisant la quantité de logements dans le pays et remplira l'engagement que nous avons pris de mettre un logement convenable à la portée de tous les Canadiens.

[Français]

Mesures de soutien des investissements

Monsieur le président, j'ai souvent évoqué ce soir les deux grands problèmes que nous devons résoudre. En premier lieu, il faut ralentir la hausse des prix. En second lieu, il faut veiller à ce que, au cours de l'année qui vient, l'économie reste vigoureuse et notre capacité d'accroître l'offre progresse. Outre qu'elle stimulera la demande et aura un effet modérateur sur les prix dans le domaine du logement, la réduction de la taxe de vente sur les matériaux de construction contribuera à maintenir les investissements en bâtiments industriels et commerciaux et exercera la même influence modératrice sur les prix dans ce secteur. A long terme, l'économie devrait bénéficier d'un accroissement de la capacité de production industrielle et d'une réduction des frais généraux.

L'industrie des transports représente un élément clé de l'infrastructure de notre économie. Mais elle subit elle aussi la pression des coûts, qui affecte son dynamisme tout en l'obligeant à hausser ses tarifs en conséquence. Ces hausses se répercutent elles-mêmes sur les coûts dans toute l'économie. Afin de remédier quelque peu à cette situation, je propose la suppression de la taxe de vente fédérale sur le matériel de transport à compter de ce soir. Le matériel touché par cette réduction comprend les wagons de chemins de fer, les gros camions, les autobus et les avions commerciaux. On estime à près d'un milliard de dollars la valeur commerciale annuelle du matériel en cause et à environ 100 millions le manque à gagner du gouvernement fédéral pour une année entière.

Enfin, pour ce qui est des investissements des entreprises, je désire annoncer le maintien d'une mesure qui a grandement contribué à porter les investissements à un haut niveau, qui améliore notre productivité, accroît l'offre, crée de l'emploi et aide à soutenir l'économie canadienne à un moment où bien d'autres pays éprouvent des

difficultés économiques. Il s'agit de l'amortissement sur deux ans des investissements en machines et en équipement neufs destinés à la fabrication et à la transformation au Canada. Cette mesure devait expirer à la fin de l'année en cours. Je propose de la prolonger sans fixer d'échéance. Cette mesure réduira de 150 millions de dollars en 1975 l'impôt fédéral à payer par les entreprises de fabrication et de transformation.

En outre, je désire annoncer que je reconduis pour deux autres années l'amortissement accéléré du matériel de lutte contre la pollution, mesure qui devait prendre fin en même temps que l'année en cours.

[Traduction]

L'impôt sur le revenu des particuliers

Monsieur le président, je voudrais maintenant donner le détail de propositions importantes concernant l'impôt sur le revenu des particuliers. Je sais combien il est nécessaire de maintenir la croissance du pouvoir d'achat au cours des mois à venir. Chose non moins importante, je désire, dans la mesure du possible, protéger les familles canadiennes contre les effets négatifs de l'inflation sur leur budget.

En vertu de la loi actuelle—issue du budget présenté en février 1973—les contribuables peuvent réduire de 5 p. 100 leur impôt fédéral, sous réserve d'un minimum de \$100 et d'un maximum de \$500. En mai dernier, j'ai proposé qu'à partir de 1974 le dégrèvement minimal soit porté de \$100 à \$150. Naturellement, je réitère cette proposition, qui profite le plus à ceux qui gagnent le moins.

● (2100)

Passons maintenant à 1975. Tout d'abord, les députés se souviendront que la réforme fiscale prévoyait une réduction progressive du taux d'imposition applicable à la première tranche de \$500 du revenu imposable. Pour 1975, le taux frappant cette première tranche passera donc de 12 à 9 p. 100. De plus, l'indexation se traduira par d'importantes réductions d'impôt pour tous les contribuables. Il y a quelques semaines, j'ai informé les Canadiens des allègements fiscaux qu'entraînera en 1975 l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Ce mécanisme réduira de 950 millions de dollars le montant dû au fisc par les contribuables canadiens en 1975.

M. Stanfield: Ce n'est pas une déclaration honnête.

M. Turner (Ottawa-Carleton): C'est une déclaration honnête. Je propose maintenant, pour 1975, de nouvelles mesures concernant le régime fiscal des particuliers. Puisqu'il faut stimuler davantage l'économie en réduisant les impôts, je demanderai au Parlement d'approuver pour 1975 un autre allègement important. Plus précisément, je propose:

Premièrement, que la réduction de base passe de 5 à 8 p. 100 de l'impôt fédéral à payer;

Deuxièmement, que le dégrèvement maximal passe de \$500 à \$750; et, surtout,

En troisième lieu, que le dégrèvement minimal soit porté à \$200.

Cette mesure profitera à tous les contribuables canadiens, mais surtout aux personnes à revenu modeste, et c'est bien ce qui importe. Pour 1975, elle réduira de 615 millions de dollars l'impôt fédéral à payer par les contribuables, les deux tiers au moins de cette économie revenant aux personnes dont le revenu est inférieur à \$12,000.

Par exemple, un salarié marié, ayant deux enfants de moins de 16 ans, n'aura pas d'impôt fédéral à payer en 1975 s'il gagne moins de \$5,871, alors qu'en 1974 le revenu non imposable était de \$4,830.